

NORD PARIS EST

DE NOUVEAUX QUARTIERS
MÉTROPOLITAINS

*Rapport d'évaluation du processus participatif
et des modalités de la concertation 2017*

par
Michèle Tilmont
Garante de la concertation

Janvier 2018



➤ Paris Nord-Est, un vaste territoire en mutation

Paris Nord-Est est un vaste territoire en transformation, comme l'a rappelé l'agence François Leclercq, en charge des études stratégiques, lors de l'atelier du 5 octobre 2017 sur Chapelle-Charbon. Les premières réflexions sur ce territoire ont débuté en 2003. Depuis lors, plusieurs objectifs ont été poursuivis : améliorer la desserte en transports en commun, effacer les frontières et recréer des liaisons entre les différents quartiers, construire des logements et moderniser les équipements publics, diversifier l'activité économique... Ils ont mené à des réalisations concrètes qui visaient notamment à recréer des continuités paysagères et d'usages de part et d'autre des infrastructures tels que la forêt linéaire et son système de passerelles vers le Millénaire, la requalification des boulevards des Maréchaux avec l'arrivée du tramway, la rénovation des entrepôts Macdonald ainsi que l'opération de Chapelle International. En 2013, le projet urbain initial de Paris Nord-Est sur 200 hectares a été élargi à 600 hectares pour inclure le triangle des gares du Nord et de l'Est. Au centre de ce dispositif, le parc de Chapelle-Charbon de 6,5 hectares à terme devrait être partiellement ouvert au public dès 2020. Conçu en cohérence avec les deux autres opérations que sont le futur secteur de la Gare des Mines-Filletteries au nord des Maréchaux et le réaménagement de la halle Hébert au sud, ce parc formera une étape dans la grande promenade piétonne qui ira de la Porte de la Chapelle au canal Saint-Denis, et permettra de créer une nouvelle liaison vers le Nord. La Mairie de Paris et la SNCF ont signé, le 28 novembre 2016, un protocole d'accord pour la cession de ces différentes emprises foncières et ces friches ferroviaires seront mobilisées pour la réalisation de ces opérations nouvelles. (Nota 1)

Ces morceaux de ville marqueront la mutation profonde de ces territoires dans le cadre d'une nouvelle stratégie urbaine à l'échelle métropolitaine. En termes de renouvellement urbain, de développement économique et de cohésion sociale, le projet urbain de PNE représente pour Paris et sa métropole un des enjeux majeurs des prochaines décennies. Il ne peut être mis en œuvre qu'avec le soutien et l'approbation des habitants de ces territoires urbains, invités à participer et à s'exprimer sur leur futur urbain.

Ce présent rapport pour l'année 2017 retrace les différents événements qui ont permis la participation des habitants aux débats. Il se veut une mémoire de la parole des habitants, usagers des lieux et associations attachés à leurs quartiers. Il s'efforce de reprendre leurs opinions et expressions émises lors des réunions de concertation pour traduire de la façon la plus neutre possible le climat de ces réunions. Cependant, lorsque des ateliers sont organisés par « petites tables », en parallèle, une écoute exhaustive des différents propos tenus n'est pas possible et ce rapport reprend alors les éléments des comptes-rendus diffusés sur [le site https://paris-nord-est.imaginons.paris](https://paris-nord-est.imaginons.paris)

Nota (1) Les emprises de Gare des Mines-Filletteries sur 6 ha et de Chapelle-Charbon sur 4,5 ha seront cédées à la Ville de Paris. Sur les trois autres sites, le groupe SNCF par le biais de sa filiale Espaces Ferroviaires sera aménageur et développeur

1 - Une concertation volontaire avec les habitants et les usagers

La concertation qui accompagne la conception de ces projets urbains est une concertation voulue par la Ville de Paris au-delà de ses seules obligations réglementaires. Ses principes et sa déontologie sont encadrés par une Charte de la Concertation, spécifique à Paris Nord-Est, adoptée en septembre 2015. Chacun des cinq secteurs opérationnels sur le 18^e arrondissement connaît des modalités de concertation adaptées à son calendrier, à ses caractéristiques, à ses ambitions. (*Nota 2*)

➤ Ainsi, **Chapelle International**, suite à un concours d'urbanisme organisé en mai 2009, se construit aujourd'hui sous les yeux de ses riverains et la concertation est en phase avec les avancées des opérations et la concrétisation des projets immobiliers. Le 27^{ème} Comité de suivi s'est tenu en cette fin d'année 2017.

Site internet : chapelleinternational@espacesferroviaires.fr

➤ Pour **Gare des Mines-Fillettes**, une première phase de concertation s'est déroulée en 2015 et 2016 en préalable à la création d'une Zone d'aménagement concerté, mais aucune nouvelle réunion ne s'est tenue cette année.

➤ **Ordener-Poissonniers** lancée en octobre 2015 est une concertation voulue très en amont de la définition du programme de l'opération qui a donné lieu à des échanges très vifs avec de nombreux habitants de ce quartier en 2016 mais est au point mort depuis février dernier.

Site internet : paris-ordener.sncf.com

➤ **Chapelle-Charbon** est un projet ambitieux de réalisation d'un parc urbain et d'un projet urbain pour achever la ZAC Evangile. Il a fait l'objet en 2016 d'une première phase de concertation originale : une invitation faite aux parisiens à dessiner le futur grand parc du nord de Paris.

➤ **Hébert** est le plus récent des secteurs opérationnels de Paris Nord-Est. La réunion publique de lancement s'est tenue le 10 janvier de cette année et après le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, la concertation s'est organisée autour de six ateliers successifs, au fur et à mesure de l'avancement des études de conception. La participation active des habitants a permis de finaliser les différents scénarios proposés pour une synthèse présentée et travaillée en mai et en septembre dernier.

Site internet: projethebert@espacesferroviaires.fr

2 - Un débat autour du bilan annuel de la concertation

En application de la Charte de la concertation de Paris Nord-Est, la Ville s'est engagée à organiser chaque année un Comité d'organisation de la concertation pour débattre de ses

Nota(2) cf site internet ; éditorial du 8 mars 2017 : interview de la garante de la concertation « garantir la concertation »

modalités et des mesures à prendre afin de favoriser la participation du plus grand nombre à la prise de décision et à la gestion des projets.

L'ordre du jour du Comité réuni le 8 mars 2017 sous la présidence de Jacques Baudrier, Conseiller, Délégué auprès de l'Adjoint à l'Urbanisme, en présence des maires des arrondissements concernés, comprenait trois séquences successives :

- . la vision d'ensemble du projet PNE élargi ;
- . le bilan de la concertation 2016 ;
- . les actualités de la concertation par secteur d'aménagement sur les 10^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Ainsi, a été présenté le rapport 2016 sur l'évaluation du processus participatif et les modalités de la concertation.

Parmi les points très positifs de ce bilan, on pouvait noter :

- . une multiplication des temps de rencontre et une diversification des modes de concertation selon les secteurs opérationnels ;
- . une implication et des prises de position de diverses associations auxquelles a répondu la volonté des élus et des aménageurs de donner et d'entendre la parole des habitants.

Au-delà de ces points, **plusieurs constats s'imposent** :

- En premier, une convergence des opinions exprimées sur les différents projets urbains avec :
- . une remise en question de la volonté de « densifier un territoire », de construire. Le logement et notamment le logement social important en pourcentage sur l'ensemble des secteurs de PNE apparaît comme une véritable question ;
 - . une dénonciation forte et constante du manque d'espaces verts ;
 - . un refus du CDG Express et l'expression de difficultés liées aux nuisances de bruit, de pollution, et aussi à l'insécurité.

Ensuite, **une inquiétude manifeste de la part des habitants** sur la réelle prise en considération de leurs demandes, sur les marges de manœuvre possibles, sur les invariants des programmes.

Enfin, **des points plus négatifs pour lesquels des améliorations sont à rechercher**. Cela concerne principalement l'efficacité des outils de la concertation : la Maison des projets et le site internet.

En conclusion, ce bilan posait plusieurs interrogations sur les principes mêmes de la concertation :

Comment privilégier le meilleur temps pour la concertation : en amont ou/en aval des projets, des programmes ?

Comment organiser la concertation avec des calendriers réalistes qui favorisent une large participation des publics et des modes opératoires compatibles avec la co-production des projets par les habitants ?

Comment la concertation peut-elle influencer sur la décision ?

Comment concilier, hiérarchiser des avis différents ?

Les réactions des participants à la présentation de ce bilan montrent bien leurs attentes par rapport à un processus de concertation. On a pu noter des propos tels que :

...Je regrette que la concertation proposée aux habitants se soit faite dans un cadre extrêmement rigide...

...Le manque d'espaces verts est tellement criant qu'il aurait dû être pris en compte dès le début...

...Le Comité de suivi (sur Ordener-Poissonniers) qui avait été créé a disparu. Les gens s'investissent et finissent par être déçus que le processus ne soit pas respecté...

Combien de personnes sont enclavées dans ces quartiers et passent à côté de ces concertations ?

Je pense qu'il faut repenser la fréquence, les lieux, les horaires...

...Lorsque l'on reçoit une invitation et que l'on ne peut pas venir, il n'y a pas de deuxième chance ! Si l'on veut concerter, il faut donner aux habitants qui travaillent et qui vivent dans ces quartiers le temps de venir à ces réunions...

...Les habitants pourraient intervenir et se renseigner à distance sur les projets si la Ville de Paris améliorerait sa communication numérique. La Maison des Projets, « la petite boutique du boulevard Ney » ne suffit pas pour le plus grand projet de Paris....

...Si les documents et les maquettes produits par chaque opérateur étaient regroupés dans un lieu unique, tous les habitants pourraient voir ce qui se passe et prendre connaissance de l'avancement des réflexions...

3 - L'actualité de la concertation en 2017 : un bilan contrasté selon les opérations

Si l'année 2016 avait été marquée par une multiplication des temps et des modes de concertation en réponse à la diversité des situations urbaines des projets d'aménagement, l'année 2017 a connu des calendriers en *stop and go* avec des rythmes de réunions très variables selon les secteurs opérationnels.

➤ Chapelle International

Le rythme des réunions s'est ralenti en 2017 avec seulement deux réunions. Cela correspond à une nouvelle phase où le projet se concrétise par plusieurs chantiers importants et par l'achèvement de la base logistique réalisée par la SOGARIS. Aussi, il s'agit plus d'information que de concertation et le nombre des participants semble à la baisse.

Comité de suivi du 23 mai

Le premier point à l'ordre du jour portait sur la production d'une maquette numérique réclamée depuis de nombreux mois sans succès par les membres du Comité de suivi. La validation par les opérateurs semble avoir retardé sa mise en ligne. Le deuxième sujet était l'accès du public à la toiture de la halle de fret et à l'allée des jardins. Ceci reste une question encore en suspens après plusieurs mois de débats entre Services de la Ville, bien qu'il soit convenu que l'accès définitif se fera par le gymnase dans le lot A. L'appel à projets pour la réalisation de 5 800 m² d'agriculture urbaine doit être lancé à l'été 2017 pour une installation au 2^{ème} trimestre 2018. L'Association pour le suivi de l'aménagement de Paris Nord-Est (ASA PNE) rappelle que les habitants doivent être invités à faire partie du jury de

l'appel à projets. D'autres participants demandent où vont jouer les enfants des familles accueillies dans les 900 logements prévus. Ils craignent que l'usage de la promenade soit réservé aux sportifs et aux visiteurs des fermes agricoles. Ils s'inquiètent des mesures de respect de la jauge fixée pour des raisons de sécurité à 300 personnes dans l'attente de la construction du gymnase.

L'ouvrage de franchissement de la Petite Ceinture est en cours de construction. La fin des travaux est prévue à la mi-octobre mais sa mise en service n'interviendra qu'après la livraison du tramway.

Avant que ne soit présenté le programme *Référence* de la SOGEPROM, les dernières remarques des riverains portent sur les nuisances de chantier : bruits et chaleur du groupe électrogène, éclairage nocturne, circulation de camions...

On peut regretter que le compte-rendu de cette réunion n'ait été diffusé que récemment, le 12 décembre, plus de six mois après...

Comité de suivi du 20 décembre

L'ordre du jour, communiqué seulement deux heures avant la réunion, a porté principalement sur des informations concernant le calendrier des travaux. Auparavant, une démonstration de la maquette numérique, enfin mise en ligne, a montré une visualisation des formes urbaines, un argument de vente pour les promoteurs. L'ouvrage de franchissement de la Petite Ceinture est achevé. La voirie de la première phase, également, avec la desserte principale de l'hôtel logistique. L'identité du site est marquée par la réutilisation des anciens pavés en grès, non glissants, pour tous les trottoirs. La livraison de l'hôtel logistique se fera en mars avec le Terminal Ferroviaire Urbain dont le modèle économique repose sur 4 navettes/jour. Le calendrier des travaux d'aménagement de la toiture permettra la mise en service des équipements sportifs au 2^{ème} trimestre 2018 puis l'installation des espaces d'agriculture urbaine. L'appel à projets devrait permettre au jury auquel participera des membres du Comité de suivi, le 8 février prochain, de retenir une proposition qui sera annoncée au Salon de l'Agriculture. Au-delà de ces informations qui sont bien accueillies, les questions des participants concernent l'accès public aux espaces de toiture, à l'allée des jardins. Les contraintes de sécurité obligent à traiter séparément les deux établissements recevant du public (ERP) avec pour limite 82 personnes pour les équipements sportifs et moins de 300 pour les espaces agricoles. Dans l'attente de la réalisation du gymnase, il n'y aura qu'un seul accès commun aux deux ERP. L'accès à l'allée des jardins dépendra de l'organisation d'accueil du public souhaité par l'agriculteur. Comme le fait remarquer un participant... *on est loin de notre rêve de départ qui était que cette terrasse puisse être un belvédère ouvert sur la ville...*

L'école, élémentaire et primaire, et la crèche, malgré des problèmes de fondation, seront terminées en juin 2019 pour une ouverture à la rentrée suivante. La réunion s'achève sur un point d'information : l'avancement de la conception des lots H et I sera présentée lors d'un prochain Comité de suivi. Espaces Ferroviaires s'engage à diffuser le compte-rendu de cette réunion d'ici un mois.

➤ Gare des Mines-Fillettes

Ce secteur opérationnel n'a fait l'objet d'aucune réunion, ni d'informations sur le site, depuis les ateliers sur « les espaces publics » et sur « les formes urbaines », en mars et mai 2016.

➤ Ordener-Poissonniers

Suite à la première phase de concertation menée entre septembre 2015 et juin 2016 et à la réunion de lancement de la deuxième phase de concertation, le 12 octobre 2016, plusieurs soirées « Fab'Ordener » ont été organisées par l'agence « La suite dans les idées » (cf rapport 2016).

Ainsi, lors de l'atelier du 17 novembre, il était annoncé que le cahier des charges définitif serait remis le 15 décembre aux quatre opérateurs sélectionnés pour une remise des offres en avril 2017. Les réactions immédiates de la salle ont porté sur ce délai très court, un mois seulement pour recueillir l'expression des habitants, et le groupe réuni sur le thème « Mes idées pour donner la parole à ceux qui ne se sont pas exprimés » s'est montré sévère dans ses critiques, avec des propos tels que :

...On a du mal à comprendre pourquoi très peu de temps est laissé à l'expression des besoins par les habitants ; on ne sait pas où chercher de l'information... qu'est-ce qui reste à décider ? Sur quoi avons-nous un levier, quelle est notre marge de manœuvre ...

Atelier Fab'Ordener du 11 janvier

L'atelier du 11 janvier a proposé aux trente participants présents, les mêmes thèmes de discussion par groupes :

« Mes idées pour enrichir les intentions urbaines et répondre aux attentes des habitants » ;
« Un quartier innovant où il fait bon vivre ; vos propositions pour des innovations technologiques, sociales, urbaines ;
« Mes idées pour donner la parole à ceux qui ne se sont pas exprimés sur le sujet ».

Les thèmes 1 et 2 ont suscité un très grand nombre de réactions suite à la présentation du projet par Espaces Ferroviaires et des interrogations auxquelles il n'a pas pu être répondu dans le temps imparti. Concernant la démarche de concertation et son périmètre, le thème 3, on a entendu des réactions comme :

...Comment les idées vont-elles être prises en compte ? Est-ce qu'il y aura un suivi des projets ?...

...Pourquoi n'a-t-on pas intégré l'immeuble de la rue Stephenson et les immeubles de la Sablière dans les études de densification urbaine et d'impact global sur le quartier ?

Le thème 3 devait préparer la réunion publique du 1^{er} février. Faute de temps, une restitution des travaux des groupes en plénière n'a pas pu avoir lieu.

Réunion publique du 1^{er} février : restitution de la 2^{ème} phase de concertation

En présence de Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, de Eric Lejoindre, Maire du 18^e arrondissement, et de Fadia Karam, Directrice générale d'Espaces Ferroviaires, environ 150 personnes réunies à la mairie du 18^e arrondissement ont assisté à la présentation des engagements conjoints Ville de Paris-Espaces Ferroviaires, Ces engagements doivent nourrir le cahier des charges qui devait selon l'aménageur « permettre de sélectionner un concept porté par un opérateur choisi au printemps prochain ». Dans un premier temps, une « restitution participative », sur le modèle des cahiers d'acteurs, a permis d'inviter les principales associations (ASA PNE, Bernard Tronc, Président de l'association Andrézieux, le Collectif Dépôt Chapelle Ordener, Bruno Coucheney pour le Syndicat des co-proprétaires des allées Andrézieux, à s'exprimer.

Puis, les 15 engagements retenus sur différents volets urbains et sur la concertation, ont été commentés :

LA NATURE EN VILLE

- . un jardin d'au moins un hectare ouvert au public ;
- . une diversité des usages : agriculture urbaine, jardins partagés, espaces de jeux... ;
- . des ouvertures sur le quartier, sur la rue Ordener tout en préservant une limite physique le long de l'allée Andrézieux.

DE NOUVELLES MOBILITES

- . une desserte qui n'aggrave pas la congestion locale autour du carrefour Ordener-Poissonniers
- . une desserte locale de l'îlot par la création d'une voie nouvelle ;
- . un stationnement limité sur rue et des parkings mutualisés et sécurisés ;
- . des circulations douces privilégiées.

HABITAT

- . se limiter à une densification acceptable par la construction de logements à 50 % de la programmation afin d'accueillir environ 1000 habitants ;
- . des formes d'habitat diversifiées permettant une mixité sociale et intergénérationnelle.

ACTIVITES

- . des activités créatrices d'emplois locaux avec des bureaux, des espaces de co-working, un hôtel et/ou une auberge de jeunesse

ANIMATION DU QUARTIER

- . des équipements publics pour répondre aux besoins scolaires et d'accueil de la petite enfance générés par l'opération ;
- . une garantie de préservation des éléments patrimoniaux les plus remarquables ;
- . des activités en rez-de-chaussée par une programmation commerciale et culturelle de proximité.

ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

- . des formes urbaines harmonieuses dans le respect des hauteurs maximales du PLU de 31 mètres ;
- . une haute qualité environnementale par la premier quartier bas-carbone de Paris ;
- . l'adoption d'une charte de développement durable.

CONCERTATION

- . une prise en compte des demandes faites en concertation et une conception concertée.

Engagement 14 : transmettre l'ensemble des contributions recueillies depuis septembre 2015 aux opérateurs et publier le cahier des charges sur le site internet.

Engagement 15 : le futur opérateur, en partenariat avec la SNEF, associera les riverains à la conception du projet et proposera une animation des lieux avant et pendant les travaux.

Par manque de temps, il n'y a pas eu de débat à la suite de la présentation de ces engagements conjoints. Par ailleurs, il est à noter qu'il n'y a pas eu de diffusion du compte-rendu de cette réunion de restitution, seul figure, sur le site de Paris Nord-Est, le document de présentation des engagements d'Espaces Ferroviaires et de la Ville de Paris. Aussi, on

peut regretter que les contributions et prises de position des associations qui étaient intervenues en séance n'aient pas été communiquées.

Depuis le 1^{er} février, il ne s'est rien passé. Le cahier des charges n'a pas été remis aux opérateurs. A tel point que, courant novembre, certaines associations ont saisi la Garante pour avoir des informations sur ce projet. Espaces ferroviaires a alors expliqué ces temps morts par des discussions assez longues avec la Mairie de Paris concernant le programme des équipements publics. Début juillet, un vœu du Conseil de Paris relatif à la programmation d'un établissement d'enseignement des arts vivants a été délibéré. Cet équipement incluant un conservatoire de musique pourrait être mutualisé avec la construction du groupe scolaire prévu sur ce site. La décision de réaliser cet équipement devrait être très prochainement rendue publique avec l'annonce d'un nouveau calendrier prévisionnel pour ce projet et une relance de la concertation avec les habitants et usagers d'Ordener-Poissonniers.

➤ **Chapelle-Charbon**

Les délibérations des 13, 14 et 15 juin 2016 sur les modalités de la concertation avaient permis de lancer l'opération de Chapelle-Charbon lors d'une réunion publique, le 7 juillet 2016, suivie par les ateliers du 10 octobre 2016 sur « Densité et accessibilité » et du 3 novembre 2016 sur « Ambiances et usages » de ce parc (cf. rapport 2016). C'est seulement en juillet 2017 que la concertation a repris pour la réalisation du projet urbain lié à celle du parc.

Réunion publique du 12 juillet

Après une introduction par Michel Neyreneuf, Adjoint au Maire du 18^e arrondissement en charge de l'urbanisme, les personnes présentes, peu nombreuses compte-tenu de la date de réunion, ont pris connaissance du programme et des grandes orientations d'aménagement du parc avec la démolition de la halle et le démarrage des travaux. Le projet urbain a vocation à terminer l'ancienne ZAC de l'Évangile en l'ouvrant sur le parc et à créer des accès pour désenclaver le site. Une première ZAC portera sur la réalisation de 45 000 m² de parc en 2 phases et 35 000 m² bâtis à dominante de logements.

La démarche de concertation engagée en 2016 a permis de rédiger un cahier des charges en vue de l'organisation d'une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre paysagère. En parallèle, un mandat d'études pré-opérationnelles a été confié à la SPLA Paris Batignolles Aménagement. En avril, un Collectif Chapelle-Charbon (Taktik, Bivouac, Anoyji Beltrando) a été mandaté pour travailler à la co-conception du parc en lien avec le futur paysagiste et commencer à animer et préfigurer les espaces dans l'attente de l'aménagement définitif. L'agence d'urbanisme Ville Ouverte a été chargée de mener un cycle de concertation à partir de septembre 2017 avec des temps d'échange, des sessions de porte à porte, des contributions en ligne. Cette démarche de proximité doit permettre d'aller à la rencontre d'un grand nombre d'habitants et de multiplier les échanges. La présentation du phasage de l'opération et du programme de la première ZAC suscite, une fois encore, des questions sur les types de logements prévus et l'équilibre espaces bâtis-espaces libres et notamment des débats sur le pourcentage de logements sociaux et les formes urbaines en prolongement de l'ancienne ZAC Évangile. Pour Eric Lejoindre, Maire du 18^e, ce projet est une opportunité pour créer de nouveaux équilibres urbains, pour développer la mixité sociale et rendre le quartier plus vivant. D'autres interventions montrent une déception sur la superficie du parc par rapport à l'importance des espaces bâtis, alors que les riverains et les habitants attendent un « vrai poumon vert ». Ainsi, ASA PNE réagit à la modification du calendrier

initial prévoyant maintenant 3 phases au lieu de 2 avec la réalisation de 3 ha à horizon 2020, puis 1,5 ha supplémentaire après les travaux du CDG Express et enfin 2 ha après la libération des terrains de CAP 18. Des inquiétudes s'expriment également sur l'ouverture prévue des impasses qui risquent de supprimer des lieux de rencontre, des lieux d'échange pour les habitants du quartier et aussi sur l'intérêt de construire sur l'îlot Ouest au niveau de l'accès par la rue du Pré.

Atelier du 5 octobre

Après une synthèse des avis recueillis lors de la première phase de concertation consacrée au projet de parc urbain, les premiers éléments de programme ont été rappelés :

- . la conservation du préau pour accueillir des usages multiples et la démolition de la halle occupée par le *Five*. Cependant, sur ce point les participants ne semblent pas tous d'accord, (le principe de démolition de la halle a été acté bien que les habitants aient demandé qu'on la garde) ;
- . la fermeture du parc la nuit ;
- . la création d'une grande pelouse libre, des jeux pour les petits enfants et un parcours d'aventure ;
- . la réalisation d'équipements sportifs (terrains, parcours sportifs, escalades...) ;
- . des éléments favorisant la biodiversité (vergers, ruches, jardins partagés...).

Après l'acquisition par la Ville de Paris des 65 000 m² de foncier à la SNCF, une première ZAC doit conduire à la réalisation de 3 ha de parc d'ici 2020, + 1,5 ha après la réalisation du CDG Express ainsi que 35 000 m² bâtis à dominante de logements. A terme, sur les 6,5 ha du site, après libération des emprises de CAP 18, les équilibres programmatiques présentés en pourcentage d'emprises au sol portent sur 51 % d'espaces verts, 25 % d'espaces publics et 24 % d'îlots bâtis, et sur la première ZAC, respectivement 70 %, 18 %, et 12 % pour essentiellement la construction de logements, soit l'accueil d'environ 1 400 nouveaux habitants. Les contraintes concernent notamment la relocalisation des emplois de CAP 18, la dépollution du site et le passage du CDG Express.

Les débats devaient s'organiser autour de plusieurs enjeux à discuter :

- . ouvrir le quartier et faciliter les déplacements par la création de nouvelles rues ;
- . construire des logements en bordure du parc avec des rez-de-chaussée animés.

Les participants, environ une quarantaine de personnes, ont vivement réagi sur deux plans :

- . **au niveau de leur quartier**, sur l'ouverture des impasses et la hauteur des bâtiments prévus (12 étages alors que les bâtiments existants ne dépassent pas 6 niveaux). Philippe Durand, Adjoint au maire du 18^e en charge des espaces verts et de la nature, et Pascal Julien, Conseiller de Paris, indiquent que le groupe EELV a déposé un amendement au dernier Conseil de Paris à ce sujet pour limiter les hauteurs, mais il n'a pas été adopté. Les habitants souhaitent conserver le caractère de village de leur quartier et refusent l'idée de voir s'ériger des immeubles hauts. Pour eux, les impasses doivent rester piétonnes. Ils ne comprennent pas la justification de la construction de l'îlot Ouest qui marque l'entrée du parc ;
- . **au niveau plus global** sur la densification qu'entraînerait la construction d'environ 500 logements. Ils se disent confrontés à des décisions unilatérales de la Ville, certains parlent de fausse concertation. Les associations demandent une réduction d'un tiers du nombre de logements en proportion de la réduction de la surface du parc réalisé en première phase qui, pour eux, ne sera plus le grand parc promis de 6,5 ha mais

seulement un « jardin » public de 3 ha + 1,5. A leurs yeux la libération des emprises de CAP 18 reste à ce jour très hypothétique, le bail accordé par la Foncière des Régions court jusqu'en 2051. Les études d'impact environnemental devraient apporter des réponses d'ici janvier 2018 à l'inquiétude manifestée par les riverains sur le degré de pollution du site. Les deux tables de discussions par groupes ne retiennent pas les participants. Beaucoup se sont éclipsés après le temps de questions-réponses qui a suivi la présentation.

Le compte-rendu de cet atelier a été diffusé rapidement avec des informations sur la démarche de proximité menée en septembre par l'agence Ville Ouverte auprès des riverains. Suite à cet atelier, par un courrier en date du 10 octobre adressé à la Maire de Paris, l'association ASA PNE s'est inquiétée du calendrier d'aménagement du parc paysager de Chapelle-Charbon « ne permettant pas d'espérer la réalisation avant longtemps du parc annoncé de 6,5 ha » mais de seulement 3 ha d'ici la fin de la mandature » et a demandé à ce que le projet urbain de 500 logements soit reconsidéré et réduit de l'ordre de 30 % afin qu'il soit adapté à la nouvelle donne paysagère.

Réunion publique de restitution de la concertation le 29 novembre.

En introduction, le Maire du 18^e, Eric Lejoindre, a insisté sur la volonté des élus d'accélérer le calendrier de transformation de ce quartier et d'aller plus vite sur le retournement de la ZAC Evangile pour améliorer la vie des habitants. Jacques Baudrier, Conseiller Délégué auprès de l'Adjoint à l'urbanisme, remercie tous les participants : la concertation va conduire à la création d'un parc à l'échelle du Nord-Est de Paris dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au paysagiste, Thierry Lavergne, et aussi, d'équipements publics. Il annonce qu'un groupe scolaire de 12 classes vient d'être décidé sur l'îlot Ouest qui, en conséquence, ne compterait plus que 50 logements au lieu des 100 prévus. Il s'agit d'une relocalisation du projet d'école précédemment programmé sur l'opération Hébert.

Un premier cycle de concertation a porté sur le projet de parc en 2016 et, en cette année 2017, une démarche de proximité, après 4 demi-journées de rencontre sur le quartier et des visites en porte à porte, a permis, selon l'agence Ville Ouverte de toucher environ 500 personnes alors que seulement 250 ont participé aux ateliers et réunions de concertation. Selon elle, les habitants regrettent le départ du *Five*, ils dénoncent les difficultés sociales du quartier et expriment des craintes sur la densification, sur la circulation, sur les équipements publics. Ils ne sont pas d'accord avec le projet d'ouverture des impasses et aussi avec la réalisation de logements sur l'îlot Ouest. Ils s'interrogent sur la programmation et la typologie des logements qui seront construits et sur le calendrier. Alors que le parc serait aménagé en 2 phases entre 2020 et 2025, à cause des travaux du CDG Express, la construction des logements est prévue en première étape à partir de 2020.

Après une présentation du projet paysager dont l'esprit souhaité par Thierry Lavergne est celui d'un parc naturel et sobre et des actions menées par le Collectif Chapelle-Charbon, Claude Praliaud, Directeur de l'urbanisme et Anne Chabert, Cheffe de projet, interviennent pour préciser la procédure et les échéances. Tout début 2018, le bilan de la concertation et le bilan financier permettront un vote du Conseil de Paris sur la création de la ZAC avec pour opérateur la SPLA Paris Batignolles Aménagement. Cependant, la concertation restera ouverte et des contributions sur le site pourront être adressées jusqu'au 15 décembre.

Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris, rassure les participants en promettant que la concertation se poursuivra en continu tout au long de la réalisation de Chapelle-Charbon dans un processus de co-construction du projet, avec des ateliers participatifs jusqu'à l'ouverture des premiers 3 ha du parc. Les nouveaux immeubles qui finissent la ZAC Evangile

feront l'objet de fiches de lots co-construites avec les futurs bailleurs ou opérateurs et les habitants concernés.

La parole est enfin donnée à la salle avec des interventions de plusieurs habitants qui s'opposent à la construction de logements devant leurs immeubles. Ceux-ci ne dépassent pas 6 étages alors que immeubles neufs qui devraient se construire pourront atteindre une hauteur double.

Un représentant de l'UNEF rappelle le besoin de logements pour les étudiants.

Olivier Ansart pour ASAPNE intervient pour réitérer son opposition au CDG Express et indique que son association a adressé un courrier à la Maire de Paris (cf plus haut) pour lequel il est en attente d'une réponse. Selon lui, si la concertation s'est bien déroulée pour le projet de parc, elle reste très insuffisante sur le projet urbain. Il insiste compte-tenu des interventions précédentes sur la nécessité d'une poursuite de la concertation pour répondre aux interrogations exprimées, principalement sur la constructibilité de l'îlot Ouest et sur les gabarits. Il demande à quelle date les études d'impact qui doivent porter notamment sur l'état de la pollution des sols seront communiquées.

Philippe Durand résume les points durs que sont le CDG Express, le projet urbain sur la partie ouest et demande le calendrier prévu pour la poursuite de la concertation.

Pascal Julien, quant à lui, regrette le manque d'ambition pour ce « poumon vert » alors que les besoins sont déjà criants et le seront encore plus avec l'arrivée de nouveaux habitants. Il regrette que l'environnement ne soit qu'une variable d'ajustement. Pour lui le compte n'y est pas et ce poumon est seulement un jardin.

Une participante se dit déçue. Elle n'est pas favorable à des projets de logements aussi importants sur Hébert et sur Chapelle-Charbon. Par ailleurs, elle constate que peu de personnes du quartier, seulement 3 à 4 selon elle, sont présentes ce soir. L'information sur la date de cette réunion est-elle passée ?

Jean-Louis Missika affirme que l'on doit arriver à résoudre ces problèmes lors de la poursuite de la concertation. Il ne dispose pas d'informations particulières sur le projet de CDG Express qui n'est pas inclus dans le projet des Jeux olympiques et ne relève pas de la Ville de Paris mais qui cependant impacte CAP 18.

Le propriétaire du *Five* remercie tous ceux qui l'ont aidé à chercher une solution de relocalisation. Par contre, le restaurateur installé sur CAP 18 ne dispose que d'un bail précaire de trois ans et s'inquiète de ne pas avoir d'interlocuteur pour envisager une solution d'avenir.

Une autre personne, locataire de La Sablière, est préoccupée par l'insécurité et demande l'implantation d'un commissariat de police. Son mari s'exprime pour dire « *on nous avait promis un parc, mais pas de l'urbanisme...* ».

Jean-Louis Missika affirme, en conclusion de la réunion, son optimisme sur la nécessaire et bénéfique transformation en profondeur de ce site et la mutation forte des friches ferroviaires pour créer un quartier vivant.

➤ Hébert

Suite à l'arrêté de la Ville de Paris en date du 21 décembre 2016 sur les objectifs et les modalités de la concertation concernant l'aménagement du secteur de la gare Hébert, une réunion publique a été organisée le 10 janvier pour le lancement de la concertation.

Un enchaînement de 5 ateliers successifs sur 4 mois, dans des lieux différents (Ecole nationale sociale rue de Torcy, Collège Daniel Meyer, Centre social Rosa Parks) organisés par l'agence de conseil en communication et concertation Traitclair pour le compte de l'aménageur Espaces Ferroviaires, a permis des débats suivis par des participants nombreux

et motivés. Le projet d'aménagement urbain a ainsi évolué au fil des rendez-vous des habitants avec les concepteurs, avec l'équipe-projet composée d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes, d'ingénieurs.... Les premiers schémas proposant trois scénarios différents se sont précisés en fonction de leurs attentes, de leurs observations et des discussions avec la Ville de Paris et la Mairie du 18^e. Cette méthode de « *work in progress* », au fur et à mesure des études menées, a conduit à un sentiment général de satisfaction, de confiance et à l'impression d'être écoutés. Des échanges sur trois scénarios différents ont permis d'affiner les études et de converger vers une proposition unique débattue publiquement avec maquettes et plans à l'appui.

Réunion publique du 10 janvier d'ouverture de la concertation

Ce projet ambitieux sur un site de 5,2 hectares doit transformer en profondeur ce secteur du 18^e arrondissement, selon les orientations du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

En introduction, Eric Lejoindre, Maire du 18^e, a affirmé sa volonté de faire de ce site « *un véritable cœur de ville* » qui réponde aux besoins du quartier et de ses habitants, et dont la définition en termes de programme devra se poursuivre par d'autres temps de rencontre.

La volonté d'Espaces Ferroviaires est de dialoguer avec les citoyens, habitants, usagers, les instances citoyennes et d'associer le milieu associatif local, les acteurs locaux, les entrepreneurs et les commerçants, à sa conception. L'équipe projet retenue est présentée avec l'agence Claire Schorter, l'atelier Jacqueline Osty, et les bureaux d'études OGI et Elioth.

Les orientations du Plan Local d'Urbanisme adopté le 4 juillet 2016 imposent une vocation mixte habitat/emploi, une proportion d'au moins 60 % de logements sociaux, 10 % de logements intermédiaires et environ 4 000 m² d'espaces verts publics d'un seul tenant.

Le programme prévisionnel prévoit 56 000 m² d'activités et 56 000 m² consacrés aux logements, soit la création d'environ 3 500 emplois et de 800 logements correspondant à l'accueil d'environ 1 500 nouveaux habitants ainsi qu'un groupe scolaire et une crèche.

Avant de donner la parole à l'assemblée, l'agence Traitclair restitue rapidement les premiers entretiens réalisés avec des acteurs locaux et présente le dispositif de concertation prévu avec, une marche exploratoire le 21 janvier, des ateliers participatifs les 2 février, 23 février, 16 mars et d'autres dates à programmer en avril et mai, puis une réunion de restitution de la concertation en juin 2017.

Les échanges avec la salle portent sur plusieurs sujets:

- . sur les logements, les participants comprennent mal « *pourquoi autant de densification et autant de logements sur cet espace...* », pourquoi autant de logements sociaux alors que l'on souhaite « *une mixité sociale, un rééquilibrage entre l'est et l'ouest parisien* »;
- . sur la circulation, un habitant du 18^e fait remarquer que le quartier est très mal desservi avec de longues distances entre arrêts de bus et métros, notamment entre Max Dormoy et la gare Rosa Parks ;
- . sur les équipements, les espaces verts, les commerces.

La méthode de concertation fait aussi l'objet de remarques. Pourquoi le choix de la maîtrise d'œuvre a-t-il déjà été fait avant que s'ouvre la concertation, sans y associer les riverains, les associations, les conseils de quartier ? Une personne intervient sur la méthodologie de la concertation et fait remarquer l'inefficacité de ces grandes réunions. Selon elle, il faut du temps, une réflexion au quotidien pour faire part de demandes. Pour un autre participant, ce format de réunion publique n'est pas facile, il faudrait avoir les documents en amont des réunions pour pouvoir réagir.

Atelier n°1 du 2 février : « espaces publics et déplacements »

Après une **Marche exploratoire organisée le 21 janvier**, l'atelier du 2 février avait pour thème les espaces publics et les déplacements. Le rappel des orientations programmatiques par Espaces Ferroviaires entraînent des réactions immédiates des participants. Ils regrettent qu'il n'y ait pas eu de concertation sur ce programme qui apparaît à certains comme « *délicant* ». Ils interrogent l'aménageur : la question de la densité peut-elle être, oui ou non, débattue dans le cadre de la concertation ? Avec deux notions différentes à ne pas confondre selon eux, la densité et le nombre de logements. Réunis par groupes autour de petites tables, certains dessinent sur des plans la localisation de leurs logements et leurs trajets quotidiens, en bus ou en tramway. Ils font remarquer que ça bouchonne partout et que de nombreuses places de parking sont à louer.

Atelier N°2 du 23 février : « habitat et formes urbaines »

L'atelier débute sur une critique sévère du programme par une trentaine de participants répartis autour de plusieurs petites tables pour faciliter les débats. Ainsi, la densification est jugée trop forte et le pourcentage de logements sociaux trop élevé. Pour ASA PNE l'obligation de respecter le PLU avec des invariants programmatiques conduit à opposer des positions entre démocratie représentative de la part des élus décisionnaires, et démocratie participative, l'avis des citoyens. Elle réclame un travail sur maquettes pour juger des 3 scénarios contrastés qui sont étudiés.

Le débat sur la mixité sociale est éclairé par des explications sur les loyers de référence des différents logements. Les débats par groupes se font à partir d'images d'immeubles de logements qu'il faut classer du plus dense au moins dense... Ainsi, le nombre d'habitants par logement est de 1,37 pour la ZAC Evangile, jugée pourtant comme très dense.

Les scénarios diffèrent selon l'organisation des espaces publics en continuité avec le parc de Chapelle-Charbon, l'accrochage des nouveaux logements sur l'existant, l'aménagement de la rue de l'Evangile et le positionnement des activités tertiaires et des activités logistiques au nord-est, avec une nouvelle voie traversante nord-sud. Les participants s'interrogent sur la relocalisation des activités de CAP 18.

Atelier N° 3 du 15 mars : « environnement et développement durable »

Les participants échangent par groupes autour de 3 thèmes, sur l'analyse bio-climatique, les scénarios d'aménagement et les enjeux du développement durable. Les scénarios présentent des variantes sur le positionnement des logements et des invariants sur les activités prévues à l'est du site :

- . le scénario A propose des formes urbaines traditionnelles avec des rues corridors et des îlots fermés, et trois liaisons vertes vers le parc de Chapelle-Charbon ;
- . le scénario B organise les logements en cœur d'îlots avec des immeubles-barres, une liaison vers le parc et une voie piétonne vers la gare de Rosa Parks ;
- . le scénario C prévoit des immeubles en lanières avec des bâtiments traversants mais un jardin enclavé.

Ces propositions alternatives suscitent un grand intérêt chez les participants et les questions fusent sur tous les sujets pour finalement demander comment le choix entre ces scénarios sera fait ?

Atelier N°4 du 20 avril : « mobilité et espaces publics »

Après une réflexion menée à partir de ces 3 scénarios différents, cet atelier a permis de proposer à une vingtaine de participants un premier schéma d'organisation du projet urbain

à partir d'une synthèse des avantages des 3 scénarios étudiés précédemment, en intégrant les remarques des participants, les débats avec la Ville de Paris et la Mairie du 18^e et aussi, les contraintes techniques et réglementaires. Les préconisations issues de la concertation sont résumées par rapport à deux thématiques : mobilité-déplacements et espaces publics. Les réponses apportées à ce stade par le projet sont mises en rapport avec les attentes exprimées lors de la concertation. Ces réponses recueillent un avis globalement favorable. Des questions émergent sur l'entretien et la maintenance des espaces publics et sur les essences d'arbres plantés. Certains participants suggèrent d'utiliser la topographie pour l'aménagement du square et d'étudier la possibilité de création d'une « voie verte » pour relier, le long du faisceau ferré, le pont d'Aubervilliers à la halle Pajol.

Atelier N°5 du 11 mai : « formes urbaines »

Les objectifs de cet atelier étaient de faire un point d'étape sur les préconisations issues de la démarche de concertation concernant le programme de logements, le programme économique et les formes urbaines et aussi d'échanger sur les évolutions possibles du Plan guide de synthèse entre les différents scénarios étudiés.

Le Plan de synthèse a été modifié en fonction de l'avancée des études, comme par exemple sur la pointe nord-est du site où il est prévu que le CDG Express passe en tranchée couverte permettant ainsi la création d'une coulée verte qui relierait la parc de Chapelle-Charbon avec le square du quartier Hébert, l'espace vert de 4 000 m² au cœur du projet, et la promenade le long des voies ferrées. Les observations des participants portent sur le schéma de circulation qui réduit les percées visuelles. Ils s'interrogent sur l'utilisation du faisceau ferré pour l'acheminement des marchandises et l'évacuation des déchets de chantier et la possibilité d'une passerelle reliant le 18^e et le 19^e au-dessus des voies.

Sur le programme de logements, les attentes exprimées lors des précédents ateliers sont rappelées et mises en regard des réponses apportées à ce stade par le projet. Les participants demandent de réduire le nombre de logements, de diminuer la part de logements sociaux et de diversifier leur typologie pour intégrer des logements en accession sociale à la propriété, des logements pour personnes âgées, de l'habitat participatif. Compte-tenu de l'obligation imposée par le Plan Local d'Urbanisme, Michel Neyreneuf, Adjoint au maire du 18^e arrondissement, répond que la Ville de Paris répartit les financements entre 30 % de PLAI, 40 % de PLUS et 30 % de PLS. Elle privilégie les aides financières pour le logement locatif social et non l'accession sociale à la propriété.

Concernant le programme économique, le projet doit permettre la création de 3 500 emplois avec près de 40 000 m² de bureaux localisés dans l'îlot central proche de la gare Rosa Parks, des activités et des commerces pour 5 000 m² principalement en rez-de-chaussée et un hôtel d'activités lourdes de 10 000 m² plus 1 000 m² de logistique urbaine.

Les participants s'intéressent aux conditions de déplacement des entreprises de Cap 18 sur le site Hébert. Certaines entreprises lourdes et consommatrices d'espace ne seront pas relocalisées sur place et devront s'implanter sur d'autres sites.

Les formes urbaines proposées en réponse aux attentes des participants permettent de varier les hauteurs entre R+3 et R+11 avec un épannelage varié pour limiter l'impression de densité.

D'autres formes de concertation ont été mises en œuvre. Ainsi en mai, des élèves de CM2 de l'école Evangile, sous la direction de leur enseignante, devaient concevoir l'aménagement d'un espace public le long des voies ferrées. Lors d'une première séance, les enfants devaient comprendre le territoire et les objectifs des projets d'aménagement afin d'inscrire

le secteur Hébert dans son environnement ; ensuite, lors d'une deuxième séance, comprendre la problématique sur laquelle ils devaient réfléchir : la promenade le long des rails. Puis, ils ont visité le jardin Rosa Luxembourg et la halle Pajol. Ensuite, par équipe de deux, ils ont exprimé leurs idées sous la forme de maquettes. Le 10 juin, à l'occasion de la Bonne Tambouille, place Mac Orlan, la présentation des projets des enfants a permis d'échanger sur les résultats de la concertation publique.

Atelier N° 6 du 27 septembre

Cet atelier dont la date n'avait été communiquée que huit jours au préalable a été peu suivi avec seulement une quinzaine de participants hors animateurs, contrairement aux précédents. Son objet était de présenter les réponses apportées par le projet urbain par rapport aux attentes exprimées lors de la concertation. Ainsi, cet atelier n'a pas permis de longs débats. Ont cependant été évoqués les points habituels, sur les espaces verts avec la proposition d'une promenade verte le long des voies ferrées, sur les nuisances de bruit (faisceau ferré, CDG express...), sur les logements dont les surfaces ont été ramenées de 58 000 m² à 50 000 par rapport à un total de surfaces bâties diminué de 116 000 à 110 000 m². La maquette d'un îlot d'environ 60 logements, la plupart traversants ou à double orientation, avec des « émergences » à R+11, a permis de visualiser le concept d'organisation des quartiers. L'avis des habitants s'est révélé favorable au projet proposé à ce stade, dans le cadre de la conception du Plan-guide. Une réunion publique de restitution a été annoncée fin octobre ou début novembre et le permis d'aménager devrait intervenir début 2018 après enquête publique. Espaces ferroviaires s'est engagé à ce que la concertation se poursuive tout au long de la réalisation du projet.

4 - D'autres projets concertés: la concertation fait école

➤ Triangle Eole Evangile

A l'initiative de la Mairie de Paris et de la Mairie du 19^e arrondissement, une réunion publique de présentation du projet lauréat de l'appel à idées « Réinventer Paris » s'est tenue le 22 février, au Centre social et culturel Rosa Parks. Cette première réunion a été suivie d'un atelier sur « Les espaces extérieurs » du projet « Ilot fertile-zéro carbone », le 18 avril, où habitants et acteurs locaux étaient invités à débattre et à proposer leurs idées, puis le 17 octobre, par un temps d'échanges sur le parvis de la gare Rosa Parks.

<http://www.ilot-fertile.com>

➤ Promenade urbaine Barbès Stalingrad

Ce projet a fait l'objet d'une réunion publique de concertation, le 1^{er} juillet, puis de marches exploratoires, le 28 septembre, avant une nouvelle réunion publique, le 5 octobre dernier. Une première phase de réaménagement du dessous du viaduc du Boulevard de la Chapelle en promenade urbaine est en cours d'étude entre la Ville de Paris, l'Atelier Parisien d'Urbanisme et le mouvement associatif.

<https://www.paris.fr/promenade-urbaine>

➤ Bi-pôle des gares, liaison piétonne et projet Balcon vert

Les secteurs du bi-pôle des gares du Nord et de l'Est vont faire l'objet d'une transformation importante pour mieux les intégrer à leur environnement, créer une liaison piétonne reliant les deux gares, en surface et/ou en souterrain. Une des premières opérations est celle initiée par la Mairie du 10^e arrondissement avec la réalisation d'un jardin suspendu le long du faisceau ferroviaire Est, rue d'Alsace. La toiture d'un hôtel aménagé au niveau du plateau ferroviaire permettra la création d'un jardin public sur dalle d'environ 2 500 m² pour « *donner une place au paysage ferroviaire* ».

Après la marche exploratoire proposée le 11 mars, le 16 mai, s'est tenue la première réunion publique de concertation. Une présentation des enjeux et caractéristiques du site a ouvert les débats sur le programme de ce jardin en toiture. Pour se raccorder à la ville, deux concepts différents de composition et modelage du terrain ont été étudiés : des terrasses longitudinales compartimentées ou d'amples terrasses transversales. L'ouverture de ce « balcon vert » est prévue fin 2019.

<http://www.spiebatignolles.fr/balcon-vert-rue-d-alsace-a-paris>

➤ Grand projet gare du Nord 2024

La SNCF Gares & Connexions, en lien avec la RATP, la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement, a lancé une concertation préalable du 12 juin au 13 juillet 2017 sur le projet de transformation de la gare du Nord. D'ici 2024, cette gare, la première en Europe en termes de trafic avec 200 millions de voyageurs par an, doit être modernisée avec pour objectif de « *fluidifier les circulations au sein de la gare tout en enrichissant les offres de services* ». Les participants aux temps forts de cette concertation étaient invités à donner leurs avis sur des registres tenus en Mairie du 10^e arrondissement et dans l'enceinte de la gare, ou par carte T ou courrier. Les échanges sont retranscrits dans un bilan de la concertation mis en ligne et qui sera versé à l'enquête publique.

<http://www.gares-sncf.com/fr>

➤ La Porte de la Chapelle

Depuis plusieurs années, ASA PNE milite pour que le secteur de la porte de La Chapelle fasse l'objet d'une requalification d'envergure. Aujourd'hui, dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024 et avec l'arrivée de nouveaux habitants et usagers, c'est un enjeu majeur au cœur du territoire de Paris Nord-Est en pleine transformation urbaine. ASA PNE demande qu'un processus de concertation soit initié pour associer les acteurs locaux à l'élaboration des études.

En conclusion

Malgré un bilan positif auquel ont contribué les associations et tous les publics qui se sont mobilisés, comme cela avait déjà été le cas les années précédentes, certaines limites à la participation existent et les modalités de la concertation mériteraient d'être améliorées sur plusieurs points : des points organisationnels, des points de forme et de fond.

Les annonces de réunions

L'annonce tardive des réunions semble un obstacle à la participation. Le projet Hébert en est un exemple. Alors qu'il a fait l'objet d'une concertation exemplaire depuis son lancement en janvier 2017, avec des réunions régulières auxquelles ont participé un grand nombre de personnes enthousiastes et intéressées à suivre l'avancement des études de conception, il est vraiment regrettable que ce dispositif très bien conduit et qui a bien fonctionné auprès des habitants et des riverains, ait été interrompu par l'organisation d'un dernier atelier, le 27 septembre, annoncé seulement le 21, auquel peu de personnes, de l'ordre d'une quinzaine, ont pu être présentes. De même, comment espérer un public nombreux quand on organise une réunion le 12 juillet comme cela a été le cas pour Chapelle-Charbon. Il semble impératif que les réunions soient annoncées au moins 15 jours avant et mieux, trois semaines à l'avance, par respect pour l'investissement des personnes qui suivent ces ateliers, qui y consacrent de leur temps et de leur énergie. L'urgence ne peut être un motif d'excuses. A ce titre, on peut rappeler les réunions organisées pour le projet Ordener-Poissonniers en décembre 2016 où les participants étaient contraints par un calendrier très serré. L'aménageur Espaces ferroviaires avait annoncé que le choix d'un opérateur interviendrait au printemps 2017 sur la base d'un cahier des charges reprenant les engagements pris lors de la réunion du 1^{er} février 2017. Depuis cette date, presque un an après, ce projet n'a fait l'objet d'aucune communication, ce qui peut faire douter du sérieux de ces engagements.

Une information en continu

Quand bien même aucune réunion n'est organisée, il serait bon d'en signaler aux internautes les raisons et d'indiquer un calendrier vraisemblable de reprise des réunions de concertation.

Ainsi, pour le secteur opérationnel d'Ordener-Poissonniers, les associations parties prenantes de la concertation se sont inquiétées tout récemment du silence qui a suivi la dernière réunion de restitution du 1^{er} février dernier. Après une période intense de réunions lors de la deuxième phase de concertation, qualifiée de marche forcée par certains, un vide s'est installé dans la communication sur ce projet. Il serait regrettable que cela conduise à démobiliser les participants à la concertation. Au-delà de la seule diffusion des comptes-rendus de réunions, des informations régulières en continu sur le site internet de Paris Nord-Est seraient un gage de reconnaissance envers tous ceux et toutes celles qui y participent.

La diffusion des comptes-rendus

Dans le souci de meilleure communication, les comptes-rendus de réunions devraient être diffusés dans des délais raisonnables. Pour rappel, la Charte de la concertation indique : *Les documents validés par les aménageurs présentés lors de chacune des séances ainsi que les comptes-rendus des comités sont diffusés aux participants dans un délai d'un mois maximum et mis sur la plateforme participative dédiée de Paris Nord-Est Elargi et sur le site de la Mairie*

d'arrondissement concernée. Ce qui est loin d'être le cas. Début octobre, le site de Paris Nord-Est ne comprenait aucun compte-rendu des réunions tenues depuis le début de l'année excepté pour le projet Hébert. Celui de la réunion du Comité de suivi de Chapelle International du 23 mai n'a été diffusé que récemment, le 12 décembre dernier, soit plus de six mois après, mais n'est pas encore sur le site de Paris Nord-Est, en cette fin d'année 2017.

L'échec des dispositifs institutionnels de concertation : Maison des projets et site interactif

Compte tenu de leur désaffection, les permanences d'accueil du public à la Maison des projets ont été réduites à une demi-journée par mois. Les dispositifs de concertation numérique proposés sur le site de Paris Nord-Est n'ont pas connu le succès escompté. Ainsi, selon Ville Ouverte, si la démarche de proximité engagée sur Chapelle-Charbon a pu concerner environ 500 participants, seules 8 contributions figurent sur le site de Paris Nord-Est et datent de 2016 (cf rapport 2016).

Une réflexion est actuellement en cours au sein de la Direction de l'Urbanisme pour améliorer ces dispositifs.

Des limites méthodologiques au recueil des avis des habitants

On peut admettre, sans que ce soit une règle généralisable, que la concertation prenne la forme de « démarche de proximité » telle que menée pour Chapelle-Charbon afin de pallier le manque de réunions sur le volet « projet urbain ». Cependant, pour ne pas trahir la confiance des habitants, cela nécessite que les résultats fassent l'objet d'une restitution publique pour en débattre collectivement et non pas, comme cela a été le cas, diffusés par la seule voie du compte-rendu de l'atelier du 5 octobre. Sinon, comment garantir l'authenticité des propos tenus ? Seule la parole publique argumentée engageant son auteur peut être acceptée comme crédible.

La prise en compte des avis des participants

On peut comprendre les désillusions voire le découragement des participants qui émettent des avis, la plupart du temps plutôt raisonnables, et finissent par se rendre compte que cela n'a pas vraiment d'impact. Les processus décisionnels semblent parfois se situer ailleurs, dans d'autres instances, et ne font pas toujours l'objet d'explications ni de justifications. Leurs avis sont bien résumés par les différentes agences en charge de la communication et de l'animation de la concertation mais, au fil des réunions, souvent pour des raisons de réglementation, les participants sont mis devant le fait accompli de décisions contraires.

De façon générale, ils revendiquent plus d'espaces verts, moins de densité urbaine, moins de nuisances et ne semblent pas être entendus. Ordener-Poissonniers en est un exemple mais aussi Chapelle-Charbon. Ils considèrent que le grand parc promis s'est rétréci à un jardin enclavé, grevé par le passage du CDG Express. Lors de la réunion du 5 octobre, alors que la concertation avait été lancée en juillet 2016, pour la première fois, le volet urbain a été débattu avec le programme de l'opération à réaliser en première phase, d'ici 2020.

Le manque d'études globales à l'échelle de Paris Nord-Est

Comme rappelé dans plusieurs bilans successifs, les années passées, il est vraiment à regretter qu'aucun schéma d'ensemble sur Gare des Mines, Chapelle-Charbon, Hébert et le triangle Evangile n'ait été présenté aux participants leur permettant de mieux comprendre

les enjeux urbains à débattre et démontrant leurs complémentarité, leurs liens, la métamorphose à venir de ces territoires.

Au-delà de ces observations, il faut reconnaître l'effort très important que représente au fil des mois, notamment pour la Mairie du 18^e arrondissement, l'organisation de la participation des habitants à la définition de ces futurs aménagements urbains. Si la communication descendante est efficace, la concertation remontante reste plus difficile. Je remercie la Ville de Paris et tout particulièrement la Direction de l'Urbanisme et son Service Communication et Concertation qui, cette année encore, m'a apporté tout son soutien dans l'exercice de ma mission de garante.

